

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 20 mai 2022

Membres présents : Mme Marie-Emma BOURSIER (Doyen) – Mme Clémence CAMELOT (étudiante) - Mme Marion CARIOU (étudiante) - M. Hakim HADJ-AISSA - M. Christophe HUE (membre extérieur) - Mme Victoire LASBORDES - M. Franck MONNIER - Mme Wafa NABIL - M. Olivier PLUEN - Mme Lya ZHANG (étudiante)

Membres avec procuration :

M. Jean-François BEYNEL (membre extérieur) donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER

M. Thibault BONNAUD (étudiant)- donne procuration à Mme Clémence CAMELOT (étudiante)

Mme Muriel CHAGNY donne procuration à M. Hakim HADJ-AISSA

Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE donne procuration à M. Hakim HADJ-AÏSSA

Mme Lise CORNILLEAU donne procuration à M. Franck MONNIER

Mme Marie-Blanche DEVAUX donne procuration à Mme Wafa NABIL

M. Patrick HASSENTEUFEL donne procuration à M. Franck MONNIER

M. Marc MANDICAS (membre extérieur) donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER

Membres excusés : M. Paul BRÉANT - M. Patrick JACOB - M. Terry OLSON (membre extérieur) - Mme Sophie PETITRENAUD - M. Rafaël SERZIALE (étudiant)

Membres invités : Mme Carole MARINHEIRO – Mme Véronique MOREAU – Mme Nathalie WOLFF

Membres invités excusés : Mme Pascale BERTONI - M. Jacques de MAILLARD – M. Thibaut FLEURY GRAFF - M. Stéphane OLIVÉSI M. Jean-Luc PENOT
Mme Mélanie RAVET - M. Laurent WILLEMEZ

Madame le Doyen ouvre la séance à 10h05.

Madame le Doyen fait un point sur les différentes procurations.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 31 mars 2022

Vote : à l'unanimité

VOLET PÉDAGOGIQUE

2- Vote sur les MC2C de la L1 Droit parcours Droit – année universitaire 2022-2023

Aucune modification par rapport à la précédente année universitaire.

Madame le Doyen précise que, selon les préconisations de la loi ORE de 2017, tout étudiant diplômé d'une licence devra obligatoirement passer une certification en langue anglaise (TOEIC), sous peine de défaillance mais sans obligation de réussite. Sa mise en place étant trop contrainte cette année au vu des délais impartis, il a été décidé que les étudiants qui le souhaitaient pouvaient s'inscrire pour passer gratuitement le TOEIC avant la fin de l'année universitaire en cours. En revanche, l'année prochaine, cette certification sera obligatoire. Un groupe de travail va être mis en place car un certain nombre de difficultés se posent notamment s'agissant des moyens mutualisés des différentes composantes, le placement dans l'emploi du temps plus que serré des sessions d'examens et la notification de cette certification dans les MC2C. L'examen se déroulera dans le bâtiment Vauban de l'Université.

Madame Marion CARIOU (étudiante) demande si les étudiants qui sont inscrits en espagnol devront passer cette certification. Madame le Doyen acquiesce.

Vote : à l'unanimité

3- Vote sur les MC2C de la L1 Droit parcours Droit remédiation – année universitaire 2022-2023

Monsieur Franck MONNIER, vice-doyen en charge de la formation et des enseignements, explique que le parcours Droit remédiation en L1 est une nouveauté pour les étudiants admis en « oui si » sur Parcoursup c'est-à-dire « oui » à la condition de suivre un parcours spécial en raison des faiblesses de leur dossier étudié. A partir de la prochaine année universitaire, les étudiants entrant en L1 passeront un PPE non plus à 2 ECTS mais à 6 ECTS. La démobilisation complète des étudiants du parcours de remédiation a donné l'idée de créer ce parcours avec l'ajout d'une option remédiation qui compte pour le deuxième semestre dans le bloc complémentaire et sanctionné par 1 ECTS retranché au bloc à choix « Culture juridique : arts et littérature, Droit et politique aux US et Géopolitique ».

Madame le Doyen insiste sur le fait que ce dispositif d'aide aux étudiants L1, non suivi par les étudiants, demande beaucoup d'investissement institutionnel, humain et financier.

Vote : à l'unanimité

4- Vote sur les MC2C de la L1 Droit accès santé- année universitaire 2022-2023

Madame le Doyen rappelle que l'accès santé consiste en la possibilité pour les étudiants qui souhaitent intégrer ensuite une deuxième année de médecine, pharmacie ou stomatologie de s'inscrire dans une première année de droit et de suivre parallèlement un module à l'UFR Simone Veil-santé pour tenter le concours d'accès aux études de médecine. L'objectif est de trouver des débouchés pour les étudiants qui tentent médecine

et ne parviennent pas à entrer en deuxième année, lesquels peuvent accéder directement à la deuxième année de droit s'ils ont réussi leur module de droit.

Monsieur Franck MONNIER précise que la maquette de L1 Droit accès santé est la maquette de la L1 Droit parcours Droit assorti d'un module médecine dispensé par les enseignants de l'UFR Simone Veil-santé et inversement notre Faculté propose un module droit aux étudiants de médecine.

Vote : à l'unanimité

5- Vote sur les MC2C de la L1 Droit parcours Droit international- année universitaire 2022-2023

Aucune modification par rapport à la précédente année universitaire.

Vote : à l'unanimité

6- Vote sur les MC2C de la L1 Double licence Droit-LLCER (Anglais)- année 2022-2023

Aucune modification par rapport à la précédente année universitaire.

Vote : à l'unanimité

7- Vote sur les MC2C de la L1 Science politique - année universitaire 2022-2023

Aucune modification par rapport à la précédente année universitaire.

Vote : à l'unanimité

8- Vote sur les MC2C de la L1 Science politique accès santé – année universitaire 2022-2023

Aucune modification par rapport à la précédente année universitaire.

Vote : à l'unanimité

9- Vote sur les MC2C de la L2 Droit parcours Droit – année universitaire 2022-2023

Aucune modification par rapport à la précédente année universitaire.

Vote : à l'unanimité

10- Vote sur les MC2C de la L2 Droit accès santé – année universitaire 2022-2023

Aucune modification par rapport à la précédente année universitaire.

Vote : à l'unanimité

11- Vote sur les MC2C de la L2 Droit parcours Droit international – année universitaire 2022-2023

Monsieur Franck MONNIER annonce que les enseignants-chercheurs de science politique ont souhaité, pour des raisons académiques, inverser deux matières en semestre 3 et 4 : Sciences politiques de l'Union Européenne passe au semestre 3 et Politiques européennes au semestre 4.

Vote : à l'unanimité

12- Vote sur les MC2C de la L2 Double licence Droit-LLCER (Anglais) – année universitaire 2022-2023

Monsieur Franck MONNIER indique que la nouveauté décrite pour la précédente maquette affecte également le parcours de double licence puisque la matière « Sciences politiques de l'Union Européenne » enseignée jusqu'à présent au semestre 4 sera remplacée par « Politiques européennes » et inversement.

Vote : à l'unanimité

13- Vote sur les MC2C de la L2 Science politique– année universitaire 2022-2023

Monsieur Franck MONNIER explique que la nouveauté est la même que celle indiquée précédemment à savoir une inversion entre deux matières aux semestres 3 et 4 ce qui équilibre le nombre de TD (2 TD aux deux semestres).

Vote : à l'unanimité

14- Vote sur les MC2C de la L2 Science politique accès santé – année universitaire 2022-2023

Monsieur Franck MONNIER informe que la nouveauté est la même que celle indiquée précédemment à savoir une inversion entre deux matières aux semestres 3 et 4.

Vote : à l'unanimité

15- Vote sur les MC2C de la L3 Droit parcours Droit privé– année universitaire 2022-2023

Monsieur Franck MONNIER précise que dans tous les parcours la réforme du bloc pré-professionnalisant au semestre 6 a été prise en compte avec un PPE revalorisé à 6 ECTS (antérieurement 2 ECTS). A côté de ce bloc pré-professionnalisant, s'ajoute le « passeport recherche-culture » assorti de 2 ECTS acquis par validation pour les étudiants ayant suivi un certain nombre d'événements culturels réalisés par le vice-décanat de Madame Nathalie WOLFF ou des événements de recherche organisés par les différents laboratoires de notre Faculté. En raison de la pandémie liée au Covid, nous adapterons les conditions de validation de ce dernier bloc l'année prochaine afin de ne pas pénaliser les étudiants.

A la question de Madame Marion CARIOU (élue étudiante) qui souhaite savoir si ce nouveau format est valable pour les étudiants ayant suivi des événements associatifs, Monsieur Franck MONNIER répond par la négative et explique que l'engagement associatif peut en revanche être le support d'un mémoire de PPE.

Madame Nathalie WOLFF demande si les étudiants qui ont participé à la pièce du Procès de Nuremberg peuvent bénéficier de ces 2 ECTS. Monsieur Franck MONNIER répond que la participation à un projet de cette ampleur relève plutôt du PPE (6 ECTS – coefficient 3), le Passeport recherche-culture quant à lui impose d'assister à un certain nombre de manifestations.

Deux nouveautés dans les MC2C Droit parcours Droit privé de L3 : d'une part, jusqu'à présent les étudiants devaient suivre 2 TD (procédure civile et régime général des obligations), à partir de l'année prochaine ils devront choisir 2 TD obligatoires au premier semestre parmi 3 proposés (procédure civile, régime général des obligations et droit des biens). D'autre part, pour le bloc complémentaire disciplinaire d'appui 2 du semestre 6, le choix a été fait de proposer aux étudiants privatistes l'option « Contentieux administratif » puisque les étudiants publicistes peuvent choisir en option « Procédure civile ». Une précision a également été apportée dans la maquette à savoir que pour les étudiants qui suivent le double parcours Droit privé et Science politique, le choix d'option se ferait dans la limite de ce qu'il est possible de leur proposer dans l'emploi du temps.

Vote : à l'unanimité

16- Vote sur les MC2C de la L3 Droit parcours Droit public – année universitaire 2022-2023

Monsieur Franck MONNIER précise qu'il n'y a aucune modification si ce n'est que nous ne pouvons garantir aux étudiants le fait de suivre toutes les options en cas de double parcours Droit public et Science politique.

Vote : à l'unanimité

17- Vote sur les MC2C de la L3 Droit parcours Droit privé accès santé – année universitaire 2022-2023

Vote : à l'unanimité

18- Vote sur les MC2C de la L3 Droit parcours Droit public accès santé – année universitaire 2022-2023

Vote : à l'unanimité

19- Vote sur les MC2C de la L3 Droit parcours Droit international – année universitaire 2022-2023

Monsieur Franck MONNIER précise que nous sommes passés des MCC aux MC2C avec la logique des blocs qui prévaut déjà en L1 et en L2 pour l'année prochaine. Nous avons également cherché à composer les blocs disciplinaires principaux et les blocs disciplinaires d'appui comparables aux blocs précédents.

Vote : à l'unanimité

20- Vote sur les MC2C de la L3 Double licence Droit-LLCER (Anglais) – année universitaire 2022-2023

Monsieur Franck MONNIER évoque comme tous les ans des difficultés de coordination entre les deux composantes. Quoiqu'il en soit, aucune nouveauté n'est à signaler. N'étant pas parvenus à une date de délibération commune avec l'IECI et afin de ne pas priver les étudiants de la double licence de leurs résultats dans les temps impartis, la publication

des résultats concernant les matières juridiques se fera sous forme de procès-verbaux provisoires.

Vote : à l'unanimité

21- Vote sur les MC2C de la L3 Science politique – année universitaire 2022-2023

Monsieur Franck MONNIER informe que les blocs disciplinaires et les blocs disciplinaires d'appui ont été composés selon la logique des MCC.

Vote : à l'unanimité

22- Vote sur les MC2C de la L3 Science politique accès santé – année universitaire 2022-2023

Il en va de même pour les MC2C de la L3 Science politique.

Vote : à l'unanimité

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Madame le Doyen en profite pour rappeler aux étudiants élus pour relais auprès de leurs camarades qu'à la suite du vote du précédent Conseil, il a été décidé de l'aménagement exceptionnel cette année pour les L1 et les L2 des MC2C qui, normalement ne prévoient aucun système de compensation ni aux semestres, ni aux blocs et au regard de la situation particulière des étudiants de L1 et de L2. En effet, au vu du taux de réussite particulièrement bas constaté aux semestres impairs et après discussion avec les étudiants et les enseignants-chercheurs des différentes instances, il a été décidé d'un aménagement voté par le Conseil de Faculté à savoir une compensation entre blocs identiques entre les semestres 1 et 2 ; pour les semestres 3 et 4. Une information a été adressée aux étudiants.

A la question de Madame Marion CARIOU qui demande pourquoi les redoublants ne sont pas concernés par ce processus, Madame le Doyen et Monsieur Franck MONNIER communiqueront ultérieurement avec les étudiants sachant qu'il n'y a aucune distinction à ce sujet.

23- Vote sur le calendrier étudiant du Master 2 Droit parcours Carrières administratives – année universitaire 2022-2023

Aucune modification n'a été opérée par rapport au calendrier universitaire précédent.

Vote : à l'unanimité

24- Vote sur le calendrier étudiant du Master 2 Droit parcours Carrières judiciaires – année universitaire 2022-2023

Aucune modification n'a été opérée par rapport au calendrier universitaire précédent.

Vote : à l'unanimité

25- Vote sur la création du DU de Légistique

Madame le Doyen informe que ce D.U s'appuie sur l'expertise et l'expérience de Monsieur Olivier PLUEN qui a créé il y a plusieurs années la Clinique de Légistique qui suscite l'intérêt des étudiants. Ce diplôme universitaire permettra de faire rayonner ce savoir-faire à destination de stagiaires et de professionnels.

Monsieur Olivier PLUEN prend la parole pour évoquer un double constat à savoir la production normative très conséquente en France et l'absence de formation diplômante en légistique. L'objectif de ce D.U est de combler cette lacune et de répondre à un besoin sachant qu'il fonctionnera en complémentarité avec la Clinique qui sera adossée l'année prochaine au master droit public (master 1 Droit public appliqué et master 2 Droit des contentieux publics). Cette formation conséquente (118h de cours théoriques avec des modules et des conférences théoriques) sur 2 ans vise à initier les étudiants à la légistique tout en ayant cette dimension clinique de participation à l'intérêt général, d'exercices appliqués, en lien notamment avec les Éditions LexisNexis. Le D.U va plutôt viser les praticiens du droit (parlementaires, agents des activités territoriales, etc.). Ce D.U est aussi un moyen de faire un lien avec la Clinique de Légistique mais aussi avec un observatoire de légistique que nous avons créé avec l'organisation d'un colloque annuel auxquels participeront les stagiaires du D.U et plus largement les étudiants de la Faculté.

Madame le Doyen ajoute que l'adossement à la Clinique, le contact avec des stagiaires professionnels et l'intérêt que ce D.U va susciter pour les étudiants du M1 et des M2 vont créer des synergies très intéressantes.

Vote : à l'unanimité

26- Vote sur la convention de partenariat avec la Faculté Libre de Droit, d'Économie et de Gestion (FACO)

Madame le Doyen explique qu'elle propose cette convention conjointement avec la co-directrice du master 2 Droit pénal et l'entreprise et compliance Madame Alexandra SERINET, partenariat qui va se concrétiser de la manière suivante : des étudiants de master 1 de la FACO (entre 6 et 7 étudiants) se destinant à l'avocature vont postuler dans le master 2 Droit pénal de l'entreprise et compliance et suivront un cursus aménagé du master, aménagé à coût constant puisque le premier semestre se déroulera à la FACO et le second semestre à la Faculté sera consacré aux matières de compliance enseignées dans le master (sanctions et embargos internationaux, anti-blanchiment, anti-corruption, atteinte aux droits humains). Les étudiants de la FACO qui s'inscriront sur Inception et postuleront dans le master se verront reconnaître par leur premier semestre 30 ECTS que nous aurons validés puis devront valider 30 ECTS au deuxième semestre du master 2. L'intérêt des étudiants de la FACO consiste à valider leur M1 et M2 avec une coloration compliance pour ceux qui veulent être avocats d'affaires et l'intérêt pour le master 2 c'est d'augmenter l'attractivité de la formation puisqu'un tiers des étudiants se destine à l'avocature et les 2/3 au service de compliance. La contrepartie pour le master 2 est qu'avec un ratio de 1,5, pour 6 étudiants de la FACO qui s'inscriront dans cette formation, 9 étudiants profiteront de la préparation privée au concours d'avocat mise en place par la FACO à savoir 2 mois de cours, d'exercices intensifs et entièrement gratuits pour les étudiants du master 2 en juin et juillet avec un soutien à la rentrée pour la préparation des oraux. Par ailleurs, les étudiants s'inscriront de façon privilégiée à l'IEJ de notre Faculté afin d'en augmenter l'attractivité. La neutralité financière sera totale puisque les étudiants de la FACO s'inscriront dans le master 2 comme tout étudiant. Madame le Doyen ajoute que l'idée de mettre en place une prépa non payante était intéressante et que potentiellement la FACO pourrait être intéressée par des partenariats avec d'autres masters 2.

Vote : à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Information sur la création d'un Fonds de Soutien à la Recherche – SQY

Madame le Doyen introduit Monsieur Christophe HUE, responsable de l'Enseignement Supérieur et Recherche au service Stratégie, Innovation, Enseignement Supérieur et Recherche de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines afin d'évoquer ce point. Ce service qui existe depuis maintenant un an a une véritable volonté politique de faire rayonner l'enseignement supérieur (à peu près 17 000 étudiants sur le territoire dont 13 000 étudiants dans 6 composantes de Saint-Quentin et 40 établissements en formations initiale, continue et professionnelle). Un réseau SQY a été mis en place afin de mettre en relation les entreprises et le monde académique représenté par Monsieur Philippe KECKHUT pour l'UVSQ afin de discuter des problématiques de chaque établissement et des entreprises, de la mise en adéquation des demandes des entreprises avec les établissements notamment les besoins en formations mais également les besoins des étudiants de manière très générale (logement, restauration, culture, sport, etc.). Le monde de l'enseignement supérieur est devenu une véritable stratégie d'innovation, politique et économique. Ainsi, cette année, nous avons accueilli une école en cybersécurité et accueillerons à la rentrée prochaine une antenne de l'École Supérieure d'Agricultures d'Angers. Un fonds de soutien à la recherche a été mis en place afin de soutenir les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises et afin de développer des projets. Ce dispositif a été mis en place à la fin de l'année 2021 avec une ouverture de 500 000 € soit 1 500 000 € sur 3 ans. Les deux projets alloués en 2021 sont des projets de l'OVSQ et de l'UFR Simone Veil-santé. Saint-Quentin qui est un jeune pôle ESR a cette capacité de pouvoir proposer de multiples formations avec des passerelles possibles et notamment beaucoup d'alternances. Le but est de renforcer et de soutenir les différents partenaires économiques et académiques afin de développer son attractivité, son rayonnement, de soutenir l'implantation des établissements d'enseignements supérieurs, de confirmer ainsi l'excellence académique et de servir de levier de développement économique avec des projets novateurs, structurants et différenciants. L'enveloppe est de 500 000 € maximum par projet, aucun projet à 2 000 ou 5 000 €. Chaque projet étudié en amont sera présenté par un jury composé par le président Monsieur Philippe GUIGUEN et deux élus du territoire (Monsieur Nicolas DAINVILLE et Madame Alexandra ROSETTI) avant d'être soumis à un avis consultatif de la commission du développement économique.

Monsieur Franck MONNIER souhaite remercier tous les enseignants-chercheurs qui ont participé aux commissions d'examens des vœux sur Parcoursup. Les classements ont été rendus hier soir pour la totalité des formations ouvertes à la Faculté. 7 000 dossiers ont été étudiés dans les temps impartis impliquant un investissement considérable des enseignants-chercheurs dans une atmosphère très cordiale et en dépit de la charge de travail occasionnée par Parcoursup.

Madame le Doyen insiste sur l'implication très importante des membres de ces commissions qui prennent le temps d'étudier les dossiers et de lire les lettres de motivation.

Madame Lyà ZHANG (étudiante) demande si les étudiants qui ont choisi l'option droit sont favorisés dans le classement Parcoursup.

Monsieur Franck MONNIER répond qu'ils ne le sont pas mais l'option droit est prise en compte dans le calcul de l'algorithme. Le fait de suivre cette option révèle déjà un projet mûri pour entrer en faculté de droit ce dont il est tenu compte.

Madame Victoire LASBORDES ajoute que le fait de ne pas avoir pris option droit n'est pas bloquant et que l'examen des dossiers permet de se rendre compte de la motivation des candidats.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Doyen lève la séance à 11h45.